



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 15 juillet 2019 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Sont absentes : Madame Claudine Roussel
Madame Karine Roussel

Ouverture de la séance à 19 heures

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2019

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation de paiement/ Comptes du mois de juin 2019
- 3.2 Nomination maire suppléant
- 3.3 Adoption d'un budget/ Marché public et animation de la promenade de Les Escoumins le 27 juillet 2019
- 3.4 Adoption d'un budget/ Camp de jour Les Escoumins saison 2019
- 3.5 Ouverture du Centre sportif Charles-Édouard-Boucher/ Saison 2019-2020

4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 4.1 Demande de commandite/ Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes 2019
- 4.2 Demande d'autorisation/ Collecte de fonds au profit de la Maison des jeunes de Les Escoumins

5.0 CENTRE SPORTIF / CENTRE MULTIFONCTIONNEL

- 5.1 Dépôt/ Location : Salle du Centre multifonctionnel et aréna – Juin 2019

6.0 URBANISME

- 6.1 Dépôt/ Rapport sommaire des permis du mois de juin 2019



No de résolution
ou annulation

6.2 DM 2019-006 Monsieur Martin Roussel et Madame Johanne Létourneau

7.0 INCENDIE

7.1 Dépôt/ MMQ : Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie

8.0 VOIRIE MUNICIPALE

8.1 Dépôt/ Travaux publics : Liste des tâches à effectuer – Été 2019

9.0 HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

9.1 Dépôt/ Niveau d'eau lac Gardner – Eau potable

10.0 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CDMM

10.1 Dépôt/ Résolution du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit – Cogestion du Bureau d'accueil touristique saison 2019

11.0 BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

12.0 POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

13.0 COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS

14.0 PROJETS

15.0 OFFRES DE SERVICES

16.0 CORRESPONDANCE, MAMH ET AUTRES

- 16.1 Liste de la correspondance, MAMH et autres
- 16.2 MAMH/ Projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables
- 16.3 Association des familles Boulianne Inc./ Remerciements et organisation du cocktail de bienvenue
- 16.4 FADOQ Région Côte-Nord/ Remerciements pour la 27e édition des Jeux des aînés
- 16.5 Fédération des Villages-relais du Québec/ Réalisations de l'année et le prix Inspiration
- 16.6 Ministère des Transports du Québec/ Compensation hiver 2018-2019
- 16.7 MAMH/ Ajustement au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.1 Autorisation d'achat/ Pneus pour le chargeur
- 17.2 Entretien du sentier du moulin/ Rando Québec et l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord (URLSCN)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

19.0 AJOURNEMENT

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-07-523

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2019

19-07-524

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2019 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

AUTORISATION DE PAIEMENT/ COMPTES DU MOIS DE JUIN 2019

19-07-525

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du mois de juin 2019 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote n° 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du mois tels que présentés par la secrétaire-trésorière et directrice générale;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;

Comptes déjà approuvés par le Conseil	104 826,20 \$	
Comptes à payer	244 808,70 \$	
Annexe des comptes	574,87 \$	
Total des comptes	350 209,77 \$	

9777



No de résolution
N° 19-07-526

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANTE

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE Madame Marie-Lise Poitras, conseillère, soit nommée maire suppléante pour la période du 15 juillet au 14 octobre 2019, en remplacement de Madame Line Boulianne, conseillère, laquelle termine son mandat ce jour même.

N° 19-07-527

ADOPTION D'UN BUDGET/ MARCHÉ PUBLIC ET ANIMATION DE LA PROMENADE DE LES ESCOUMINS LE 27 JUILLET 2019

PROPOSÉ PAR Madame Claudette Rousset
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde un budget de 2 000 \$ (deux mille dollars) pour toutes dépenses reliées au Marché public et animation de la promenade des Escoumins qui aura lieu le 27 juillet prochain;

QU'UN bilan sera présenté au Conseil de la municipalité des Escoumins suite à cet événement.

N° 19-07-528

ADOPTION D'UN BUDGET/ CAMP DE JOUR LES ESCOUMINS SAISON 2019

PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde un budget de 2 000 \$ (deux mille dollars) pour toutes dépenses reliées au Camp de jour Les Escoumins pour la saison estivale 2019.

QU'UN bilan sera présenté au Conseil de la municipalité des Escoumins suite à la fin des activités du Camp de jour.

N° 19-07-529

OUVERTURE DU CENTRE SPORTIF CHARLES-ÉDOUARD-BOUCHER/ SAISON 2019-2020

PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'ouverture du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher le lundi 23 septembre 2019 pour la saison 2019-2020.

N° 19-07-530

DEMANDE DE COMMANDITE/ CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME POUR JEUNES 2019

ATTENDU QUE les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes 2019 de La Légion Canadienne royale se tiendront du 9 au 11 août 2019 au Cap-Breton en Nouvelle-Écosse;

ATTENDU QUE l'évènement, financé par la Légion et la générosité de ses partenaires, permet à de jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de 17 ans et moins de compétitionner contre les meilleurs d'entre eux, de développer leur confiance en soi et de mieux apprécier la diversité que représentent les autres jeunes sportifs de partout au Canada. Le



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

programme national d'athlétisme de la Légion pour jeunes est désormais reconnu comme l'un des meilleurs au pays. En fait, plusieurs de ses anciens participants ont connu du succès sur la scène internationale et olympique;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de financement de Mani-Courses, circuit régional de courses dans la région de Baie-Comeau existant depuis 2010, dans le but de soutenir un groupe de dix adolescentes et adolescents de la région, âgés entre 14 et 17 ans, dont deux athlètes des Escoumins, qui souhaite vivre l'expérience très convoitée des Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes 2019;

ATTENDU QUE la totalité des coûts (inscription, repas, hébergement, transport et un vêtement à l'effigie de la Côte-Nord) s'élève à environ 6 000 \$ (six mille dollars) par athlète;

ATTENDU QUE Mani-Courses, en signe de remerciements et de reconnaissance envers la confiance de ses donateurs, s'engage à faire de la publicité en affichant les logos sur une banderole ou un vêtement porté fièrement lors des championnats;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal accepte de verser un montant de 200 \$ (deux cent dollars) à Mani-Courses afin d'encourager le groupe de jeunes athlètes dans sa participation aux Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes qui se tiendront au Cap-Breton en Nouvelle-Écosse du 9 au 11 août 2019.

DEMANDE D'AUTORISATION/ COLLECTE DE FONDS POUR LA MAISON DES JEUNES DE LES ESCOUMINS

ATTENDU QUE le Comité Action Jeunesse des Escoumins désire effectuer une collecte de fonds au profit de la Maison des Jeunes;

ATTENDU QUE le Comité Action Jeunesse souhaite obtenir l'approbation du Conseil pour effectuer cette collecte qui se tiendra le lundi 2 septembre 2019 entre 9 h et 16 h sur la route 138, plus précisément en face de l'école Marie-Immaculée;

ATTENDU QUE le Comité Action Jeunesse suivra attentivement les consignes que leur a donné le Ministère des Transports concernant les règlements et qu'une demande a été envoyée à la Sureté du Québec pour la tenue de cette activité;

ATTENDU QUE le Comité Action Jeunesse demandera la collaboration d'adultes bénévoles et de deux intervenantes pour faire la signalisation et assurer le bon déroulement de ce moyen de financement;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la collecte de fonds au profit de la Maison des jeunes de Les Escoumins le lundi 2 septembre prochain sur la route 138 en face de l'école Marie-Immaculée entre 9 h et 16 h.

9779



No de résolution
19-07-532

**** DÉPÔT**

**** DÉPÔT**

N° 19-07-532

**LOCATION : SALLE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET ARÉNA
– JUN 2019**

RAPPORT SOMMAIRE DES PERMIS DU MOIS DE JUIN 2019

**DM 2019-006/ MONSIEUR MARTIN ROUSSEL ET MADAME
JOHANNE LÉTOURNEAU**

ATTENDU QUE Monsieur Martin Roussel a déposé une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 26, rue Boily, et sur les lots 5 564 845 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande a pour objet d'autoriser :

1. Une variante de 11,30 degrés de l'orientation de la façade de la maison par rapport à la ligne de rue supérieure à la variante de 10 degrés autorisée;
2. Une superficie excédentaire du garage incluant l'annexe de 4,62 m² correspondant à 4 % par rapport à la superficie maximale prescrite de 75 % du bâtiment principal et une hauteur excédentaire de 0,4 mètre du garage isolé par rapport à la hauteur maximale prescrite de 6,5 mètres sans excéder la hauteur du bâtiment principal;
3. Une distance inférieure à deux (2) mètres entre l'entrée du sous-sol et la ligne latérale droite soit à une distance de 1,58 mètre.

ATTENDU QU'IL s'agit d'une dérogation aux articles 6.1.6, 7.2.3.1 et 9.2 du Règlement de zonage no. 240;

ATTENDU QUE les bâtiments et le terrain sur lequel ils sont érigés sont situés à l'intérieur des zones 22-H et 66-CH du règlement de zonage en vigueur depuis le 18 mai 1993;

ATTENDU QUE la construction de la bâtisse principale a été autorisée le 2 septembre 1994 en vertu du permis 94-146 et la position de la maison, par rapport aux limites de l'immeuble est conforme au règlement municipal en vigueur;

ATTENDU QUE l'orientation de la façade de la maison à 11,30 degrés par rapport à la ligne de rue est donc supérieure à la variante de 10 degrés autorisée par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la position de l'entrée de sous-sol à 1,58 mètre par rapport aux limites de l'immeuble n'est pas conforme, car elle empiète de 0,42 mètre dans la marge de recul nord en tenant compte que l'article 9.2 du règlement de zonage prévoit une distance minimale de 2 mètres;

ATTENDU QUE la hauteur du garage de 6,9 mètres est non conforme à la hauteur maximale autorisée de 6,5 mètres selon l'article 7.2.3.1 du règlement de zonage;

ATTENDU QU'une dérogation mineure identifiée sous le numéro DM 2006-004 a été acceptée le 11 septembre 2006 en vue d'autoriser une superficie au sol du garage de plus de 60 % du bâtiment principal soit un excédent de superficie dérogatoire correspondant à 3,8 %;

ATTENDU QUE l'annexe attenante au garage constitue un agrandissement faisant partie intégrante du garage dont la superficie totale de 90,64 mètres carrés excède la superficie maximale de 75 % autorisée par rapport au bâtiment principal soit un excédent de 4,62 mètres carrés correspondant à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

4 %, laquelle annexe au garage ne semble pas avoir fait l'objet d'un permis de construction selon les archives de la municipalité;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est recevable;

ATTENDU QUE la demande ne vient pas à l'encontre des orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure a fait l'objet d'une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 19 juin 2019;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2019-006 afin d'autoriser :

1. Une variante de 11,30 degrés de l'orientation de la façade de la maison par rapport à la ligne de rue supérieure à la variante de 10 degrés autorisée;
2. Une superficie excédentaire du garage incluant l'annexe de 4,62 m² correspondant à 4 % par rapport à la superficie maximale prescrite de 75 % du bâtiment principal et une hauteur excédentaire de 0,4 mètre du garage isolé par rapport à la hauteur maximale prescrite de 6,5 mètres sans excéder la hauteur du bâtiment principal;
3. Une distance inférieure à deux (2) mètres entre l'entrée du sous-sol et la ligne latérale droite soit à une distance de 1,58 mètre.

**MMQ : IMPORTANCE DES SCHEMAS DE COUVERTURE DE
RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**TRAVAUX PUBLICS : LISTE DES TÂCHES À EFFECTUER – ÉTÉ
2019**

NIVEAU D'EAU LAC GARDNER – EAU POTABLE
143 pouces (+4 pouces)
Plaine capacité

**RÉSOLUTION DU CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES
INNUS ESSIPT – COGESTION DU BUREAU D'ACCUEIL
TOURISTIQUE SAISON 2019**

LISTE DE LA CORRESPONDANCE, MAMH ET AUTRES

**MAMH/ PROJET DE DÉCRET CONCERNANT LA DÉCLARATION
D'UNE ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE AFIN DE FAVORISER
UNE MEILLEURE GESTION DES ZONES INONDABLES**

**ASSOCIATION DES FAMILLES BOULIANNE INC./
REMERCIEMENTS ET ORGANISATION DU COCKTAIL
DE BIENVENUE**

No. F-031

FD - 1-800-

Éditions

**** DÉPÔT**

**** DÉPÔT**

*** DÉPÔT**

*** DÉPÔT**

**** DÉPÔT**

*** DÉPÔT**

*** DÉPÔT**



No de résolution
et annotation

**FADOQ RÉGION CÔTE-NORD/ REMERCIEMENTS POUR LA
27^E ÉDITION DES JEUX DES ÂÎNÉS**

**** DÉPÔT**

**FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC/
RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ET LE PRIX INSPIRATION**

**** DÉPÔT**

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC/ COMPENSATION
HIVER 2018-2019**

**** DÉPÔT**

**MAMH/ AJUSTEMENT AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-
2023**

N° 19-07-533

AUTORISATION D'ACHAT/ PNEUS POUR LE CHARGEUR

ATTENDU QUE les pneus du chargeur sont très endommagés et doivent être remplacés;

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget annuel, il a été discuté entre la directrice générale et le directeur des travaux publics de la nécessité de remplacer lesdits pneus;

ATTENDU QU'une demande de soumission a été déposée à notre fournisseur *OK Pneus La Malbaie* et que les coûts de remplacement sont de 6 380 \$ (six mille trois cent quatre-vingt dollars), plus la pose et le balancement au montant d'environ 350 \$ (trois cent cinquante dollars) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'achat (incluant pose et balancement) pour le remplacement des pneus du chargeur aux montants prévus à la soumission du fournisseur *OK Pneus La Malbaie*.

N° 19-07-534

**ENTRETIEN DU SENTIER DU MOULIN/ RANDO QUÉBEC ET
L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT CÔTE-NORD (URLSCN)**

ATTENDU QUE l'Unité régionale Loisir et Sport Côte-Nord (URLSCN) est un organisme de services, de soutien, de coordination et de gestion œuvrant sur le territoire de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE l'URLSCN, en concertation avec ses partenaires et les membres, doit favoriser et supporter le développement du loisir, du plein-air, du sport et de l'activité physique, de même que celui de la personne qui le pratique, et voir au bien-être de la population nord-côtère;

ATTENDU QUE dans le but de cartographier les sentiers du Québec pour les randonneurs, l'URLSCN et Rando Québec (communauté de randonneurs du Québec) demandent à ce que la Municipalité de Les Escoumins s'engage à entretenir le sentier de façon à ce qu'il soit praticable et sécuritaire pour les randonneurs et d'y enlever toute chose qui pourrait compromettre leur passage;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE s'il advenait un bris important du sentier (éboulis, arbres tombés), l'URLSCN demande à la Municipalité de l'aviser de sa fermeture temporaire;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal s'engage à entretenir le sentier du moulin de façon à le maintenir praticable et sécuritaire pour les randonneurs;

QUE le Conseil municipal s'engage à informer, aussitôt que possible, l'URLSCN de la fermeture temporaire du sentier du moulin s'il advenait un bris qui compromettrait la sécurité des usagers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Fabien Tremblay :

Q. : Avez-vous de l'information pour la limite de vitesse à l'entrée Est de la municipalité? David Bouchard du MTQ confirme que les informations se feraient en période estivale.

R. : À la fin novembre 2018, le MTQ nous confirmait que l'analyse du lieu physique serait effectuée au début de la période estivale 2019. A ce jour, nous sommes toujours en attente d'un retour du MTQ pour la suite du dossier.

N° 19-07-535-1

FD - 15

No. F-031

Les Éditions

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : 3



André Desrosiers, maire



Andrée Lessard, directrice générale et
secrétaire-trésorière

*Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.*

9783